Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-89_2026_6_10_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

89-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Modification des tarifs des salles

OBJET : Modification des tarifs des salles

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Mr Cyril Conan évoque les propositions de la commission vie associative du 12 mai pour donner suite aux différents constats liés aux occupations de salles.

Mr Conan propose ainsi pour les associations la mise en place :

* d'une caution annuelle d'un montant de 1000€ pour l'ensemble des salles locatives communales. La caution pourra être retenue partiellement ou totalement en cas de dégradations constatées. Il est cependant proposé que ne soit pas appliqué cette caution pour les salles de sports du fait de la multitude d'intervenants et de l'absence d'état des lieux.
* d'une pénalité de 150€ en cas de restitution des locaux dans un état non conforme (non-respect des consignes de tri, de nettoyage ou de rangement). Cette pénalité pourrait être appliquée si des annulations de réservation sont préjudiciables pour la collectivité.

Pour les deux propositions, en cas de frais supérieurs au montant de la caution/pénalités, la Mairie se réserve le droit de facturer les coûts supplémentaires engagés (réparations, nettoyage, remplacement de matériel…)

Mr Conan propose également pour les particuliers

* la suppression du forfait ménage mais la mise en place d'une caution ménage de 300€ pour les salles des fêtes et une caution ménage de 150 € pour les autres salles locatives.
* une mise à disposition gratuite des salles (Hors salle des fêtes) pour un café obsèques sous réserve qu'il n'y ait pas de mise à disposition de vaisselle et que cela n'impacte pas la gestion de la salle.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ces propositions.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-89_2026_6_10_4-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

André Chérel

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15.06.26
- et de sa publication le 12.06.26